

## Qu'est-ce qu'une charte Natura 2000 ?

une réponse

- ✘ Il existe aussi la possibilité de signer un contrat Natura 2000 (■355303)
- ✘ Voir également la fiche 635615 au sujet de Natura 2000 et de l'article L.11 du code forestier

### ▲ Différence entre contrat et charte Natura 2000

- ▶ Elle réside dans le fait que les engagements souscrits dans une charte ("bonnes pratiques") ne donnent pas lieu à rémunération alors que le contrat Natura 2000 rémunère l'ayant droit pour un surcoût ou un manque à gagner par rapport à un acte de gestion "habituellement pratiqué sur le site".
- ▶ L'adhésion à la charte (en général, pour **toute la propriété**) ne fait pas obstacle à la signature d'un contrat (qui peut ne concerner que quelques parcelles de la forêt, là par exemple où le document d'objectifs (docob) - ■355302 - estime que c'est vraiment souhaitable).



Dans les Alpilles, un matorral à genévrier a été restauré (extraction des pins d'Alep, broyage des ligneux)

### ▲ Un outil d'adhésion au docob

La charte Natura 2000 est un nouvel outil d'adhésion au docob (elle lui est annexée) qui vise deux objectifs :

- ▶ permettre aux ayants droit dans un site Natura 2000 de marquer leur engagement en faveur de la préservation des habitats et espèces en assurant une gestion qui contribue à la réalisation des orientations du docob (le plus souvent, c'est la poursuite de la gestion en "bon père de famille"), sans pour autant signer un contrat Natura 2000 ;
- ▶ les encourager à souscrire un tel engagement pour :
  - \* obtenir une **garantie de gestion durable** (■635615), si le propriétaire bénéficie d'avantages fiscaux (régime Monichon, ISF), au même titre que l'agrément selon l'article L.11. Rappelons qu'il doit également disposer d'un document de gestion agréé ou approuvé (PSG ou RTG,...) ;
  - \* les faire bénéficier de l'**exonération** de la taxe sur le foncier non bâti et de l'accès préférentiel à certaines aides publiques.
- ✘ À l'instar des contrats Natura 2000, il n'y a pas d'étude d'évaluation des incidences à fournir quand le propriétaire signe et respecte une charte Natura 2000.
- ✘ Le principe de la charte résulte de la loi n°2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux.

### ▲ Engagement et contrôles

- ▶ La charte identifie les "bonnes pratiques" détaillées dans le docob du site qui ne donnent pas lieu à contrepartie financière.
- ▶ Le souscripteur d'une charte est tenu de respecter l'ensemble des engagements auxquels il a souscrit pendant la durée prévue : 5 ans.